

parce que la plupart des gens qui fréquentent les restaurants se font rembourser la note ou la font porter à leurs comptes de dépenses. On ne m'a jamais convaincu que quelqu'un puisse accroître son chiffre d'affaires en choyant ses clients sur le plan gastronomique. Il ne s'agit ici, à mes yeux, que de l'application du vieux principe, suivant lequel un service en attire un autre. Aujourd'hui je vous fais figurer dans mes frais généraux et, la prochaine fois, vous me revaudrez cela. Le seul intérêt de ce système, c'est qu'il permet de passer une agréable soirée. Je ne vois pas très bien pourquoi l'État autoriserait ce genre d'exemption alors qu'il n'autorise pas la déduction de frais aussi élémentaires que les dépenses engagées pour aller d'un endroit à un autre dans le cadre de ses activités professionnelles.

Il est très difficile de déterminer le montant de l'exemption que l'on devrait accorder à un particulier au titre des dépenses, et il ne fait pas de doute pour moi qu'un changement radical est intervenu à cet égard au cours des dernières années, notamment en raison du comportement des gouvernements. Dans bien des cas, les mines sont situées à quelque distance du lieu de résidence des mineurs. En Ontario, on a décidé, il y a quelque temps, qu'il n'y avait plus lieu d'aménager les villes sur les terrains appartenant à la société minière, comme cela se faisait il y a 15 ou 25 ans. On a estimé que les frais de premier établissement nécessaires à l'aménagement des villes seraient mieux employés si les mineurs vivaient dans des agglomérations déjà existantes et s'ils se rendaient à leur travail de là. Les frais de premier établissement en question ont déjà servi à l'aménagement de ces villes et villages. Ce n'était pas le cas il y a 20 ans.

• (8.10 p.m.)

J'ai habité une localité minière qui se trouvait probablement à un quart de mille de la mine, où l'on pouvait facilement se rendre à pied. Aujourd'hui, les mineurs de ma région doivent faire 100 milles en voiture pour se rendre à leur travail et en revenir. Cela me semble bizarre que ces travailleurs, obligés d'aller en voiture à leur travail, n'aient pas droit au moins à une allocation pour compenser leurs frais.

On accorderait à un cultivateur la dépréciation de son capital et tout l'argent nécessaire. On lui accorderait probablement 5 ou 10 p. 100 pour frais personnels en dehors des frais d'exploitation de son entreprise. Mais pour les travailleurs il n'y a aucune allocation pour les investissements dans l'automobile, aucune allocation pour l'essence ou les autres frais. Comme dit mon collègue, l'impôt ne profite qu'aux riches. Mais le moment n'est-il pas venu de se mettre à traiter équitablement les travailleurs de notre pays?

J'ai été frappé lorsque, à plusieurs reprises, le ministre a dit qu'on ne pouvait pas modifier l'exemption de base, qu'on ne pouvait pas en augmenter le montant parce que cela coûterait trop cher. Je sais que cela aiderait le contribuable au bas de l'échelle, mais celui qui se trouve aux échelons supérieurs en retirerait bien davantage. N'est-ce pas un indice que le fisc a manqué à son devoir, que notre régime fiscal ne nous permet pas une imposition juste? On a dit que nous ne pouvions verser davantage à nos pensionnés de la sécurité de la vieillesse parce que notre structure fiscale était si désaxée que nous ne pouvions en recouvrer équitablement les frais des diverses catégories de revenus.

Le gouvernement s'est montré très généreux et je suis sûr qu'un gouvernement après l'autre dira que \$150 n'est

[M. Peters.]

qu'un prélude et que la prochaine fois, ce sera \$200, puis \$250. Le gouvernement se jouera des travailleurs comme s'ils étaient un ballon politique et il leur offrira des miettes ici et là au titre de leurs outils, mais il n'y a que je sache au pays aucun groupe de travailleurs qui ne soient disposés à fournir la justification des dépenses qu'entraîne leur métier. A titre de mineur, j'aurais volontiers fourni les preuves que je payais \$11 ou \$12 une paire de bottines, \$9 ou \$10 le casque requis pour mon travail, \$4 ou \$5 une ceinture pour ma lampe, \$15, \$18 ou \$20 des godets graisseurs et \$4 ou \$5 des gants de néoprène.

Je me serais fait un plaisir de justifier ces dépenses s'il m'avait été permis de les porter au compte de l'entreprise, car je les considère comme des frais d'exploitation. Je ne pourrais gagner ma vie sans cet équipement et il est donc indispensable à mon travail. J'estime qu'un gouvernement et la division de l'impôt sont décadents s'ils ne voient pas la nécessité de permettre aux travailleurs de produire des reçus pour certains objets indispensables à l'accomplissement de leur travail. Cependant, on reconnaît que les hommes d'affaires ont besoin de faire des dépenses folles pour le vin, la bonne chère et les femmes, les chambres d'hôtel et les voyages à l'étranger. Cela est permis et nous en payons chacun notre part. J'estime qu'un gouvernement qui ne sait pas faire la différence entre ces deux situations n'a pas envisagé l'impôt en vue d'une réforme. La structure fiscale demeure un mystère complet pour tous les esprits mais j'estime qu'il est temps que le sens de l'équité nous inspire lorsqu'il s'agit de déterminer les exemptions.

Pour ce qui est du 3 p. 100 du revenu, je connais des gens qui dépensent presque 10 p. 100 de leur revenu uniquement en frais de transport, avec tous les autres désavantages qui s'ensuivent, un casse-croute à emporter, un lunch peu appétissant et, en périodes de surtemps, un repas tout préparé et réchauffé. Je comprends les employés qui, jetant un coup d'œil sur leur budget, trouvent coûteux de travailler et croient qu'ils s'en tireraient mieux en demandant l'assistance sociale. Peut-être est-ce là la solution.

Le pays ne progressera que si les travailleurs estiment que la nouvelle structure fiscale leur procure des avantages. Si les employés savent que leur patron triche, qu'il dispose de toutes sortes de moyens pour obtenir des exemptions auxquelles il n'a pas droit, ils ne respectent plus le régime et doutent qu'il soit juste comme il devrait l'être au dire de tous.

J'aimerais entendre le secrétaire parlementaire nous dire que le gouvernement songerait à autoriser la déduction des frais de déplacement sur présentation de reçus qu'au besoin, l'employeur pourrait devoir contresigner. Si le particulier voyage dans une voiture autre que la sienne, il n'aura droit, bien entendu, qu'à une exemption partielle. La plupart des sociétés pourraient surveiller la chose, ce qui éviterait la nécessité d'avoir un grand nombre d'inspecteurs.

Pour ce qui est des \$150, merci beaucoup, mais ce n'est qu'une goutte dans l'océan pour les personnes en cause. Le gouvernement ne demande pas au médecin s'il a besoin d'un nouveau scalpel ni combien il coûte: c'est le médecin qui se charge de le lui dire. Le gouvernement ne cherche pas à savoir s'il a besoin de trois ou de six scalpels par année, et le médecin n'a pas à fournir de reçus. Il remet un état détaillé et compliqué de ses frais de cabinet et permet, de temps à autre, à un inspecteur d'examiner ses livres. A ma connaissance, chaque fois que l'inspecteur le fait, il perçoit près de trois fois plus d'impôt